



**FINANCES
PUBLIQUES**

ENFiP : parfaire le dispositif de formation

Groupe de travail du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016, la Direction générale (DG) a invité les organisations syndicales à une réunion technique approfondie (RTA) dédiée à la formation, présidée par Daniel Casabianca, directeur de l'ENFiP.

L'ordre du jour portait sur les bilans du recrutement, de la formation et de l'apprentissage.

La CFDT Finances publiques a salué la tenue de cette réunion qu'elle réclamait régulièrement depuis le 4 mai 2015, date du dernier rendez-vous.

Elle a interpellé les responsables de l'ENFiP sur les conditions de travail des enseignants informaticiens face à des promotions de niveaux hétéroclites, entraînant trop souvent un nivellement pas le bas pénalisant les services informatiques.

La CFDT Finances publiques a dénoncé l'absence de mise en œuvre du calendrier social débattu lors du groupe de travail du 10 juin 2016. Le manque de dialogue social est fort dommageable dans un contexte où la direction générale énonce que « la formation professionnelle mérite dialogue et échanges ».

La CFDT Finances publiques a réitéré sa demande d'ouverture d'une réflexion sur la méthode d'évaluation, suite à ses propositions.

L'administration propose un rendez-vous à la rentrée. Ceci d'autant plus que la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) ouvre des réflexions dans le champ de la formation dans la fonction publique.

Le bilan de l'ENFiP fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du comité technique de réseau du 29 septembre 2016. Les éléments seront aussi repris dans le bilan social de la DGFIP.

Le bilan des recrutements et de la formation à la DGFIP

La CFDT Finances publiques apprécie la présentation chiffrée et genrée du bilan qui donne une image de la situation de la DGFIP (niveau des effectifs, vieillissement et féminisation...) :

- Plus de cadres A que d'agents de catégorie C, prédominance de la catégorie B : un basculement inquiétant pour l'exécution des missions ;
- Panne générale de l'ascenseur social, absence de perspective et d'évolution de carrière, réduction des taux de promotion et règles d'affectation : une traduction concrétisée par le niveau des inscriptions aux examens professionnels ;
- Reflet de la situation économique avec un volume d'inscriptions aux concours externes de catégorie A, en pleine expansion.

Les chiffres clés de la formation interpellent. Avec une moyenne de 1,58 jours par agent, comment la formation continue peut-elle prétendre assumer son rôle dans un contexte de changement perpétuel à la DGFIP ? Selon, la direction, le niveau affiché est lié à la fin des grandes campagnes de formation. Cette réponse corrobore la position de la CFDT Finances publiques : les données des années antérieures étaient bien faussées.

La question de l'intégration d'un module sur les missions foncières (domaine et cadastre) dans les

formations initiales reste toujours sans réponse.

Le recrutement des inspecteurs cadastre

La CFDT Finances publiques a dénoncé le mode autoritaire d'affectation des lauréats du concours d'inspecteurs dans la sphère cadastrale.

En l'absence de concours spécifiques, les postulants doivent cocher une case lors de leur inscription. Le nombre de postulant est inférieur au nombre de places offertes (en particulier cette année, avec 20 postes). L'administration se retranche derrière le paragraphe de la brochure d'accompagnement qui précise que le postulant s'engage à accepter toute affectation.

La question d'un concours spécifique et/ou des critères de recrutement est à l'étude.

« Rendre les stagiaires acteurs de leur formation »

L'administration s'approprie le slogan de la CFDT Finances publiques mais ne va pas au bout de la réflexion. Elle n'abandonne pas le bachotage dénoncé dans tous les conseils de promotion.

L'ENFiP doit dispenser une formation professionnelle adaptée à des adultes, permettant le développement de la culture DGFIP et l'appropriation des réflexes métiers. C'est pourquoi, la CFDT Finances publiques ne cesse de réclamer la définition des métiers, le développement d'une pédagogie axée sur la pratique, avec un rythme hebdomadaire permettant aux stagiaires à la fois de travailler et d'assimiler les contenus dispensés. Les outils et les moyens nécessaires impérativement être mis en œuvre. Le portail simulé, "Captive" ne donne pas satisfaction. Ainsi, à défaut de base école, les stagiaires devraient pouvoir accéder aux applications et travailler sur des dossiers fictifs.

La direction de l'ENFiP met en exergue le retour d'expérience expérimenté lors de la scolarité des contrôleurs, bonne mesure mais celle-ci ne peut être qualifiée de professionnalisante. Ce dispositif sera étendu à la scolarité des inspecteurs.

Elle reconnaît que les scolarités trop académiques sont perfectibles. Pour tenir compte des remarques des stagiaires, l'ENFiP va introduire de la pédagogie active et développer les séances d'appropriation des outils documentaires.

Un lien est désormais établi entre les stages et la formation pour les contrôleurs stagiaires à travers les sujets des oraux collectifs. Ce processus sera étendu aux IFiP stagiaires.

Une nouvelle organisation de la scolarité sera mise en œuvre dès la prochaine rentrée. Les demandes de lieux de stages seront faites dès la rentrée. Le couplage des lieux des stages de découverte et d'adaptation sera privilégié. Les directives sur l'organisation des stages seront rappelées pour éviter les disparités.

La partie dite dominante commencera dès janvier pour les IFiP stagiaires.

L'ENFiP envisage la personnalisation des parcours en instaurant "l'optionnalité". C'est-à-dire que les stagiaires pourraient sous certaines conditions être dispensés de cours de comptabilité. La CFDT Finances publiques est plutôt dubitative.

La scolarité des stagiaires en situation de handicap

La CFDT Finances publiques a obtenu l'adaptation de la scolarité et des épreuves d'évaluation ce qui place l'ENFiP au 1^{er} rang des écoles de la fonction publique dans l'accompagnement des stagiaires en situation de handicap.

Cependant, la traduction qui en est faite est un leurre. La substitution d'un écrit par un oral et vis-versa, au motif de la non discrimination est un simulacre. Les conditions dans lesquelles ces épreuves se sont déroulées, ont généré un stress supérieur chez les stagiaires et de l'embarras chez les examinateurs. Une évolution est donc indispensable pour répondre aux besoins réels.

L'accompagnement social

La CFDT Finances publiques a rappelé ses demandes touchant à l'accompagnement social des stagiaires : l'harmonisation des loyers par un système de subvention équitable, la taxe d'habitation à

Lyon, le wifi aux Gourlettes à Clermont-Ferrand, les situations de précarité des AAFiP lors de leur arrivée dans les établissements ; et des apprentis et étudiants des classes préparatoires intégrées.

La direction de l'ENFiP s'est engagée à faire un point avec le bureau RH 1A, en particulier pour mettre en place une prise en charge anticipée des frais de scolarité. Au-delà, l'idée générale étant d'apporter une réponse par une aide individualisée et coordonnée avec tous les acteurs (services sociaux, mutuelle, relation stagiaire et bailleurs sociaux).

La formation des cadres

L'administration valorise les efforts qu'elle met en œuvre vis-à-vis des cadres. Cependant, l'académie des cadres reste une fausse bonne idée puisqu'elle ne touche que 370 personnes par an, soient les seuls promus !

L'ENFiP reconnaît le sujet et précise que pour le directeur général il s'agit d'un enjeu important.

Les interrogations portent sur le type de formation, les mesures d'accompagnement et de soutien. Là encore la réflexion est en cours...

Les e-formations

La CFDT Finances publiques campe sur ces positions et ne se résigne pas. Malgré l'installation des postes dédiés dans les directions, l'organisation des e-formations reste une préoccupation.

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc ce type de formation mais la CFDT Finances publiques demande que le choix des thèmes retenus ne dépasse pas les fondamentaux généraux et les pré-requis, distincts du geste métier. Un exemple : la nouvelle formation sur la laïcité en cours de conception.

Les e-formations peuvent être utiles lors de la formation initiale si elle prend la forme de quizz de reformulation ou d'auto-vérification des pré-requis avant d'aborder une nouvelle séquence.

La CFDT Finances publiques s'inquiète quand pas moins de 17 nouvelles e-formations sont ouvertes alors que leur volume ne doit pas excéder 5 % de celui des formations classiques même si l'administration se veut rassurante et prétend ne pas souhaiter substituer les e-formations au présentiel. Par contre, elle entend les utiliser dans le cadre de la pédagogie inversée et ainsi homogénéiser les connaissances des stagiaires.

L'administration s'engage à ne développer les e-formations que si elles sont pertinentes, à associer les enseignants systématiquement à la rédaction des scénarii et à la détermination des axes de travail.

Les MOOC / CLOM

L'acronyme MOOC signifie « Massive Open Online Course » que l'on peut traduire par « cours en ligne ouvert et massif » soit CLOM diffusés sur internet, gratuits et libre d'accès.

La CFDT Finances publiques a demandé la réalisation d'une étude pour démontrer l'efficacité du dispositif alors que celui-ci est plutôt destiné à la sensibilisation des publics extérieurs (ordonnateurs, étudiants, régisseurs...) en dehors du champ de compétence des structures de l'ENFiP.

Pour la CFDT Finances publiques, ils ne sont pas adaptés à la formation initiale en raison de la passivité des apprenants, de l'absence d'interactivité et d'évaluation, entre autre.

Le tutorat, où en est-on ?

Le tutorat se développe à la DGFIP. Quelque soit le terme retenu ou le public concerné, les interrogations demeurent. En effet, à ce jour, aucune réponse concrète, toujours pas de statut, de reconnaissance, de valorisation, d'aménagement des missions, de réduction des objectifs...

La CFDT Finances publiques maintient son questionnement et ses exigences.

L'apprentissage à la DGFIP

La CFDT Finances publiques soutient ce dispositif mais regrette que les maîtres d'apprentissage n'aient pas tous suivi une formation, comme cela était initialement prévu.

La formation mobilité

Les parcours de formation suite à la mobilité fonctionnelle liée à la défiliarisation sont conçus comme les formations en alternance ont connu une première vague. Les évaluations des stagiaires font ressortir une appréciation positive.

Pour la CFDT Finances publiques, les contenus validés antérieurement doivent maintenant être évalués. Il est nécessaire de connaître leur impact sur le quotidien métier des agents concernés, d'avoir un retour qualitatif des chefs de service pour juger de leur efficacité. Des éléments qualitatifs seront communiqués lors du prochain CTR consacré à la formation.

Pour la CFDT Finances publiques ce cycle de formation s'apparente à de la formation initiale qui à ce titre devrait être dispensée dans les établissements de l'ENFiP. Elle demande l'intégration des stagiaires dans les cursus « premier métier ».

Le recrutement des enseignants

S'agissant du GRH 10, la CFDT Finances publiques a réclamé un niveau de recrutement en adéquation avec les ambitions de la DGFIP pour la formation professionnelle initiale et continue.

L'absence de vivier a conduit l'ENFiP à recruté des enseignants sur appel de candidature pour notamment combler les besoins liés au nombre d'inspecteurs du cadastre recrutés. Cette pratique ne peut être que vivement critiquée.

DUERP des stagiaires

La CFDT Finances publiques persiste et veut un DUERP pour les stagiaires de tous les établissements.

La CFDT Finances publiques rappelle qu'elle préfère le présentiel à toute autre type de formation et souhaite le développement des synergies entre formation initiale et continue.

Elle réclame le maintien de tous les outils de formations de la DGFIP, même si l'ENFiP reste la seule école de la fonction publique à disposer de professeurs permanents.

Paris, le 26 septembre 2016